

# PIECES A FOURNIR - ANNEE 2020

(A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020)

- 1/ **Les imprimés joints complétés : Remplir complètement les formulaires et notamment la situation financière et patrimoniale (calculer la moyenne mensuelle des ressources du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, déclaration obligatoire en vertu des règles légales sauf si vous percevez le RSA ou l'ASPA).  
**Bien indiquer l'objet précis de votre demande.****
- 2/ Justificatif d'adresse (photocopie de quittance loyer ou de facture EDF - sans ratures ni surcharges. Les factures de téléphone portable ne sont pas admises). Si vous êtes hébergé(e), attestation d'hébergement *avec la date de début de l'hébergement*.
- 3/ Photocopie du livret de famille.  
Certificat de scolarité pour les enfants majeurs déclarés à charge.
- 4/ Copie de la convocation, de la citation ou de l'assignation si vous en avez reçue une. Si vous entendez exercer un recours contre une décision ou l'exécuter, joindre copie de cette décision.
- 5/ Acceptation écrite de l'avocat choisi (ou cachet de son cabinet sur le dossier).  
Acceptation écrite de l'huissier ou du notaire si vous en avez choisi un.
- 6/ **Si vous percevez le RSA** : Attestation des droits CAF de moins de 3 mois.
- 7/ **Si vous ne percevez pas le RSA** :  
**COPIE COMPLETE DE L'AVIS D'IMPOSITION 2019** pour les personnes vivant habituellement au foyer (toutes les pages).  
*La copie complète de la déclaration fiscale ou de la situation déclarative 2020 quand elle sera fiscalement exigible. **L'avis d'imposition 2020 en lieu et place de l'avis 2019 quand il sera adressé en cours d'année 2020.***  
**Indiquer le montant total et calculer la moyenne des ressources 2019** (hors CAF, mais l'AAH doit être incluse) et justificatifs des ressources de l'ensemble de **l'ANNEE 2019 pour les personnes vivant habituellement foyer**. Selon la situation :
  - Photocopie des 12 bulletins de salaire 2019 OU celui de décembre 2019 s'il indique le cumul net imposable de l'année.
  - Relevé des indemnités journalières perçues en 2019
  - Relevé des indemnités de chômage perçues en 2019.
  - Relevé annuel de vos pensions, retraites 2019, etc...**Si votre situation a changé depuis 2019, produire les mêmes justificatifs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'à la date de dépôt de la demande.**  
Attestation *à jour* des droits CAF de moins de trois mois.
- 8/ Demande d'intervention auprès de l'assureur justifiant de l'absence de prise en charge des frais de la procédure par votre assureur ou votre employeur (lire attentivement la notice explicative jointe au dossier demande d'aide juridictionnelle). Cette demande doit être complètement remplie (toutes les rubriques).
- 9/ Attestation sur l'honneur jointe.
- 10/ Synthèse des comptes et placements avec épargne.
- 11/ Justificatif du versement de la pension alimentaire, si vous en versez une.
- 12/ Certificat de présence à la Maison d'Arrêt pour les détenus. Date d'incarcération.

**N.B. : Ecrire lisiblement et renseigner complètement les formulaires.**

**NE DONNER QUE DES PHOTOCOPIES DE JUSTIFICATIFS COMPLETS SANS RATURE NI SURCHARGE.**

